Siège : 60 avenue Marcel Dassault — 37206 Tours Cedex 3
Tours métropole Val de Loire - Direction du Cycle de l'Eau
Site : 6 rue de la Ménardière – 37540 Saint Cyr sur Loire
Tel : 02 47 80 11 00 – Mail : eau.saintcyr@tours-metropole.fr
Accueil du public les lundis et mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 00 –
Les jeudis de 13 h 30 à 18 h 00 et les vendredis de 8 h 30 à 16 h 00

CONTRAT D'ABONNEMENT A L'EAU POTABLE

Votre référence abonné *(à compléter par le Service Relations Abonnés)*: ⌊_____⌋

La signature du présent contrat vaut acceptation des tarifs et des dispositions figurant dans le règlement du service d'eau potable de Tours Métropole val de Loire.

TITULAIRE DU CONTRAT

CIVILITÉ : ☐MONSIEUR ☐MADAME

NOM : ⌊_____⌋
PRENOM : ⌊_____⌋
DATE DE NAISSANCE : ⌊_____⌋
LIEU DE NAISSANCE : ⌊_____⌋
TELEPHONE : ⌊_____⌋
MAIL : ⌊_____@_____⌋

AGISSANT EN QUALITE DE :
☐PROPRIETAIRE
☐GERANT POUR LE COMPTE DE : ⌊_____⌋
☐LOCATAIRE
☐SYNDIC
☐TUTEUR-CURATEUR : ⌊_____⌋

CO-TITULAIRE DU CONTRAT

CIVILITÉ : ☐MONSIEUR ☐MADAME

NOM : ⌊_____⌋
PRENOM : ⌊_____⌋
DATE DE NAISSANCE : ⌊_____⌋
LIEU DE NAISSANCE : ⌊_____⌋
TELEPHONE : ⌊_____⌋
MAIL : ⌊_____@_____⌋

AGISSANT EN QUALITE DE :
☐PROPRIETAIRE
☐LOCATAIRE
☐TUTEUR-CURATEUR : ⌊_____⌋

POUR LES SOCIETES

NOM : ⌊_____⌋ N° SIRET : ⌊_____⌋
TELEPHONE : ⌊_____⌋ MAIL : ⌊_____@_____⌋

ADRESSE DU BRANCHEMENT D'EAU POTABLE

DATE D'ENTREE DANS LE LOGEMENT : ⌊_____⌋
N° : ⌊_____⌋ ADRESSE : ⌊_____⌋
APPARTEMENT : ⌊_____⌋ BATIMENT : ⌊_____⌋ ETAGE : ⌊_____⌋
CODE POSTAL : ⌊_____⌋ COMMUNE : ⌊_____⌋
N° DU COMPTEUR : ⌊_____⌋ INDEX : 

EXPEDITION DES FACTURES

NOM, PRENOM : ⌊_____⌋
N° : ⌊_____⌋ ADRESSE : ⌊_____⌋
APPARTEMENT : ⌊_____⌋ BATIMENT : ⌊_____⌋ ETAGE : ⌊_____⌋
CODE POSTAL : ⌊_____⌋ COMMUNE : ⌊_____⌋

PIECES A JOINDRE

Sans les pièces suivantes aucun dossier ne sera pris en compte

☒Pièce d'identité
☒Attestation de propriété, *ou*
☒ État des lieux d'entrée
☒Photo du compteur d'eau froide
☒Extrait k-bis *(si société)*
☒Procès-verbal Assemblée Générale *(si syndic)*

SIGNATURE DE L'ABONNE

En signant ce formulaire de souscription, l'abonné déclare avoir pris connaissance du règlement de service et des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat.

PRECEDEE DE LA MENTION « *LU ET APPROUVE* »

Fait à ⌊_____⌋ le ⌊_____⌋

Le traitement des données ci-dessus est nécessaire pour faire aboutir votre demande. Tours Métropole Val de Loire s'assurera que ces données soient protégées et ne les conservera que pour une durée limitée. Conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données RGPD 2016/679 et à la règlementation nationale associée Loi informatique et libertés 78-17, vous pouvez obtenir l'accès à vos données personnelles et/ou la rectification de celles-ci en vous adressant à notre délégué à la protection des données à donneespersonnelles@tours-metropole.fr

1 – Dispositions générales

Le présent contrat est conclu entre Tours Métropole Val de Loire, compétente en matière de distribution d'eau potable, représentée par son Président, et l'Abonné, ci-après dénommé le Demandeur.

Le contrat d'abonnement entre en vigueur conformément aux dispositions prévues par le règlement du service de l'eau de Tours Métropole Val de Loire. Il formalise, avec le règlement précité, une relation contractuelle entre le Service de l'Eau et l'Abonné, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La fourniture d'eau est assurée dans les conditions définies par le règlement du service.

La tarification applicable est consultable en annexe du présent contrat ou accessible en ligne à l'adresse suivante : https://www.tours-metropole.fr/eau-potable

2 – Informations

Droit de rétractation :
Conformément à la législation en vigueur, pour les contrats conclus à distance ou hors établissement, l'Abonné dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de conclusion du contrat.

Sur demande expresse de l'Abonné, l'exécution du contrat peut débuter avant l'expiration de ce délai. En cas de rétractation dans ce cadre, le Service de l'Eau facturera le montant correspondant aux prestations effectivement fournies jusqu'à réception de la notification de rétractation.

L'exercice du droit de rétractation s'effectue par écrit, sans obligation de motivation. À réception de cette notification, le Service de l'Eau peut procéder à la fermeture du branchement d'eau par mesure de sécurité, conformément à l'article 4.3 du présent contrat.

3 – Résiliation

L'Abonné souhaitant mettre fin au contrat doit adresser une demande écrite à la Direction du Cycle de l'Eau.
Le contrat reste valide et actif tant que les formalités de résiliation n'ont pas été dûment accomplies par l'Abonné.
À ce titre, il reste redevable des sommes dues au titre de la part fixe de l'abonnement ainsi que des consommations enregistrées pendant toute la durée de validité du contrat.

Le traitement des données ci-dessus est nécessaire pour faire aboutir votre demande. Tours Métropole Val de Loire s'assurera que ces données soient protégées et ne les conservera que pour une durée limitée. Conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données RGPD 2016/679 et à la règlementation nationale associée Loi informatique et libertés 78-17, vous pouvez obtenir l'accès à vos données personnelles et/ou la rectification de celles-ci en vous adressant à notre délégué à la protection des données à donneespersonnelles@tours-metropole.fr